

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

C.69.1929.II.
Genève, le 25 février 1929.

CONVOCATION DU COMITÉ CONSULTATIF ÉCONOMIQUE.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'ALLEMAGNE.

Conformément au vœu adopté par l'Assemblée de 1927, le Comité Consultatif Économique doit se réunir au moins une fois par année.

La date de la réunion devant être fixée par le Conseil, le Secrétaire général, d'accord avec le Président du Comité, propose de choisir le 6 mai 1929. Le Conseil ne verra sans doute pas d'objection à adopter cette proposition.

Geneva, February 25th, 1929.

CONVOCATION OF THE ECONOMIC CONSULTATIVE COMMITTEE.

REPORT BY THE GERMAN REPRESENTATIVE.

In accordance with the recommendation adopted by the Assembly in 1927, the Economic Consultative Committee must meet at least once a year.

The date of meeting has to be fixed by the Council, the Secretary-General, in agreement with the Chairman of the Committee, proposes that May 6th, 1929, should be selected. The Council will, I am sure, have no objection to adopting this proposal.
